



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-POS-157

Déposé le : 12.01.16

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Pour une réinsertion professionnelle plus active avec une vision à long terme

Texte déposé

Le canton de Vaud comporte un taux de chômage relativement élevé en comparaison nationale, malgré une bonne santé financière et un tissu économique plutôt diversifié. En plus du taux de chômeurs inscrits aux offices régionaux de placement (ORP), les problématiques spécifiques des chômeurs au-delà de 55 ans, des chercheurs d'emplois de longue durée et de l'inadéquation du marché du travail aux demandeurs d'emploi s'ajoutent avec leurs particularités.

Une standardisation forte

La priorité des politiques publiques pour la réinsertion professionnelle est souvent la rapidité de la réinsertion, avec peu de visibilité sur la qualité de cette dernière. Les pratiques au niveau international à cet égard peuvent fortement varier. Pousser rapidement les gens à la recherche d'emploi peut être une bonne stratégie pour certaines personnes pour lesquelles le marché du travail est bien adapté. Malheureusement, il existe toujours de nombreux cas de personnes qui ont des difficultés à utiliser leur période de chômage de façon optimale. Par exemple, il vaut parfois mieux passer une période étendue à développer des compétences que de se mettre immédiatement en recherche d'emploi. Aussi, le grand nombre de chercheurs d'emploi en regard du nombre d'employés ORP limite la possibilité de ces derniers de donner un suivi individualisé de grande qualité, et le mode d'assignation des conseillers peut aussi rendre difficile la connaissance suffisante du domaine

professionnels du chômeur par le conseiller.

Une évaluation de la politique de réinsertion professionnelle

S'il est possible d'obtenir des informations sur la durée de chômage, sur le nombre de personnes réinsérées ou entrant au chômage, il est plus difficile d'avoir une vision qualitative de chaque réinsertion. Le risque est donc de pousser des personnes à l'acceptation d'un travail en sachant qu'à moyen terme, la personne se trouvera vite à nouveau en difficulté, avec des coûts conséquents pour elle comme pour l'entreprise qui l'aura recruté. Dans le même registre, la Cour des Comptes a récemment publié un rapport cherchant à évaluer les MIP (mesures cantonales d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires de l'aide sociale), en analysant partiellement la qualité de la réinsertion plusieurs mois après la mesure. Cette logique devrait être appliquée à l'ensemble des chercheurs d'emplois, sur une durée plus longue et de façon systématique, indépendamment du fait qu'ils aient bénéficié de mesures particulières. De surcroît, même dans la loi fédérale actuelle, il existe un certain nombre de critères qui définissent ce qu'est un travail convenable, mais peu d'information sur le respect concret de ces critères, stipulés à l'article 16 al. 2 LACI.

Report de charges sans contrôle

De nombreuses politiques qui se décident au niveau national impliquent directement ou indirectement un report de charge sur les cantons, comme la récente réforme fédérale de l'assurance chômage (LACI 2011), mais aussi comme la politique de la banque nationale par rapport au franc fort. Le Canton de Vaud, comme d'autres, a connu une forte hausse des bénéficiaires du RI suite à l'acceptation de la LACI au niveau fédéral, puisque de nombreux chômeurs en fin de droit supplémentaires ont été basculés dans le hors du système des indemnités. Toutefois, la législation fédérale ne permet pas au canton d'avoir une grande flexibilité sur la nature, la quantité et la durée des prestations offertes aux demandeurs d'emploi. Il convient d'observer dans quelle mesure la marge de manœuvre cantonale pour mener des politiques efficaces de réinsertion pour les personnes bénéficiaires de l'assurance chômage est trop réduite par le contexte fédéral, et le cas échéant de se battre pour une modification de ce contexte.

Un changement de paradigme

Le présent postulat formule la demande au Conseil d'Etat d'établir un rapport en vue d'améliorer l'évaluation, la qualité et le financement de la réinsertion professionnelle des personnes sans emploi. L'objectif est de procéder à un changement de paradigme, en mettant une orientation bien plus forte sur la qualité des réinsertions et l'anticipation de l'évolution du marché du travail, plutôt que sur la rapidité de la réinsertion. Le rapport doit traiter des questions suivantes :

- Analyse de la qualité des réinsertions, pas seulement sous l'angle de la durée avant réinsertion, mais également sous celui de la durée de l'emploi après l'acceptation, et de l'adéquation de l'emploi avec la personne demandeuse, notamment en regard de l'article 16 LACI, et en particulier les lettres b et d qui mentionnent l'adéquation de l'emploi aux aptitudes et aux activités précédentes de l'assuré et ses perspectives à long terme de réinsertion dans sa profession.
- Evaluation de la capacité pour les conseillers ORP d'encadrer suffisamment les demandeurs d'emplois de façon individualisée, notamment par l'analyse du taux d'encadrement et des tâches qui leurs sont conférées.

- Possibilité donnée aux chômeurs de suivre pendant une durée suffisante des mesures telles que celles préconisées par les articles 59 et suivants de la LACI, en regard d'une incitation très forte à la recherche immédiate d'un emploi.
- Evaluation particulière des mesures en ce qui concerne les chômeurs de plus de 55 ans et de l'opportunité de développer plus de mesures particulières liées à la plus grande difficulté de retrouver un emploi, comme des emplois subventionnés de plus longue durée.
- Analyse de l'opportunité d'exercer le droit cantonal d'initiative pour obtenir des compensations des reports de charges et pour mettre en place une politique de réinsertion permettant de mieux tenir compte des besoins à long terme des chercheurs d'emploi et de l'économie. Au niveau des reports de charges, il pourrait être opportun de réfléchir à la mise en place au niveau fédéral des mesures cantonales à but de réinsertion, comme les PC Familles ou FORJAD, qui donnent aussi au niveau des chercheurs d'emplois un incitatif à la réinsertion.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Samuel Bendahan

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2016

Aellen Catherine	Christen Jérôme	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Mireille	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Baillif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Cretegny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Cretegny Laurence	Gander Hugues
Bezengon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Alice
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Glauser Nicolas
Bory Marc-André	Debluë François	Golaz Olivier
Bovay Alain	Décosferd Anne	Grandjean Pierre
Buffat Marc-Olivier	Deillon Fabien	Grobéty Philippe
Butera Sonya	Démétriades Alexandre	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Calpini Christa	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Capt Gloria	Devaud Grégory	Induni Valérie
Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel	Jaccoud Jessica
Chappuis Laurent	Donzé Manuel	Jaquet-Berger Christiane
Cherubini Alberto	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Chevalley Christine	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2016

Keller Vincent	Neyroud Maurice	Rydo Alexandre
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pidoux Jean-Yves	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Pillonet Cédric	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Podio Sylvie	Stürner Felix
Manzini Pascale	Probst Delphine	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Randin Philippe	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Tosato Oscar
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Miéville Michel	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Mossi Michele	Ruch Daniel	Züger Eric